



AVIS A LA POPULATION

BAC À COMPOST POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



En application de la directive européenne sur les déchets et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), la commune a mis en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers.

Un bac à compost a été installé à cette fin à côté des colonnes de tri sélectif situées au bas de la rue de l'Obiou (cf plan au verso).

Vous êtes invités à jeter dans ce composteur vos biodéchets ou déchets alimentaires :

- Epluchures de fruits et légumes
- Coquilles d'œufs, de noix, pistaches...
- Restes de repas (os, arêtes, carapaces de crustacés...)
- Aliments périmés (sans leur emballage)
- Thés et tisanes en sachets biodégradables ou vrac
- Marc de café et filtres à café

Les seuls déchets alimentaires à ne pas jeter dans le composteur sont les coquillages (moules, huitres...)

Merci de jouer le jeu !

Cordialement,

Le Maire



Jean-Marc LANEYRIE



POURQUOI TRIER LES BIODÉCHETS À LA SOURCE ?

➤ Pour réduire le bilan carbone du secteur des déchets

Les biodéchets sont composés à 80% d'eau. Les incinérer est inutilement énergivore. Les enfouir génère du méthane, un gaz dont le pouvoir de réchauffement global est 25 fois supérieur à celui du CO₂. En triant les biodéchets 800 000 tonnes de gaz à effet de serre seraient évités.

Les déchets alimentaires représentent un tiers du poids des poubelles ; les trier c'est leur permettre d'être compostés et réutilisés localement en engrais naturel plutôt que d'être incinérés.

➤ Pour la résilience des modèles agricoles

Remplacer les apports en engrais de synthèse par des engrais organiques issus de biodéchets (compost par exemple) présente d'importants bénéfices environnementaux. La revitalisation des sols peut ainsi se faire à l'aide de ressources renouvelables et disponibles sur le territoire.

